

Dossier de presse



# PACTE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

**Nouveau dispositif en faveur des communes :  
Signature de convention avec Saint-Leu**

**Jeudi 23 août 2018  
Mairie de Saint-Leu**

*Le Département aux côtés des Réunionnais*



# MOT DU PRÉSIDENT



Le Conseil départemental s'inscrit dans une logique de rééquilibrage territorial. Nous voulons donner à chaque territoire les moyens de son développement, au regard des enjeux économiques et sociaux qui seront nécessairement pris en compte dans nos décisions. Le Pacte de Solidarité Territoriale est "Le" grand chantier de cette année, afin de donner aux territoires les moyens d'un développement cohérent et solidaire. Dans un contexte de restriction budgétaire, les collectivités se doivent de faire preuve d'ingéniosité et d'inventivité, d'ouvrir de nouvelles perspectives de partenariats pour une mise en œuvre efficace des politiques publiques de proximité.

Le Pacte de Solidarité Territoriale se veut être la traduction concrète de cette solidarité nouvelle et renforcée, en faveur des communes réunionnaises, et plus largement de la population réunionnaise qui en sera la principale bénéficiaire.

**Cyrille Melchior**

# DONNER AUX TERRITOIRES LES MOYENS D'UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET SOLIDAIRE



Le Conseil Départemental est toujours intervenu en cofinancement de projets portés en maîtrise d'ouvrage communale sur des thèmes variés. Il s'agit aujourd'hui de renforcer cette solidarité et d'en faire un axe fort. C'est la volonté affichée du Département d'être au cœur des territoires, du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Sud et des Hauts.

Cette approche nouvelle se traduira par des conventions avec l'ensemble des communes pour élaborer un Pacte de Solidarité Territoriale adapté à leurs besoins, à leurs attentes et aux réalités des territoires et des populations. Ce sont les communes qui seront les maîtres d'ouvrage pour des projets qui devront porter également sur les priorités de la mandature.

Ce nouveau dispositif d'aide aux communes pour la période 2018-2020 à travers le **Pacte de Solidarité Territoriale** s'élève à **90 millions d'euros** sur trois années.

La signature d'une convention entre la Commune et le Département formalisera le partenariat sur la base d'une enveloppe pluriannuelle notifiée pour la période 2018-2020.

4

Le Pacte de  
Solidarité  
Territoriale



## LE VOLET INVESTISSEMENT pour un budget prévisionnel de **75 millions d'euros**

- Soutien à l'agriculture,
- Développement de l'attractivité touristique,
- Développement durable et gestion des ressources.

L'enveloppe de **75 millions d'euros** est répartie entre :

- Une part fixe de **2 millions d'euros** pour chaque commune, soit **48 millions d'euros**,
- **27 millions d'euros** répartie proportionnellement à la population (INSEE, population légale municipale).

Les projets FEADER pour lesquels les plans de financement sont déjà maquetés, et pour lesquels le Département participe en tant que contrepartie nationale, ne sont pas intégrés au **Pacte de Solidarité Territoriale.**



**5**

**Le Pacte de  
Solidarité  
Territoriale**

# DONNER AUX TERRITOIRES LES MOYENS D'UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET SOLIDAIRE

## LE VOLET SOCIAL pour un budget prévisionnel de **15 millions d'euros**

- L'accompagnement des familles confrontées à des difficultés éducatives et sociales,
- l'accueil et la prise en charge des personnes âgées,
- le soutien des actions destinées à maintenir le lien social,
- l'aménagement d'équipements de proximité,
- l'insertion des publics les plus éloignés dont les jeunes,
- la participation à l'amélioration de l'habitat.



**6**

**Le Pacte de  
Solidarité  
Territoriale**



# COMMUNES AYANT VALIDÉ LEURS PROJETS DANS LE CADRE DU PST

À ce jour, les Elus réunis en Commissions permanentes présidées par Cyrille Melchior (les 9 mai, 6 juin, 11 juillet et 22 août 2018) ont validé les projets de **21 communes pour un montant total de projets de près de 69 millions d'euros.**

Il s'agit des communes de :

- Saint-Pierre
- Cilaos
- Les Avirons
- Bras-Panon
- Sainte-Suzanne
- Saint-Louis
- Saint-André
- Salazie
- Saint-Denis
- le Port
- Saint-Paul
- Sainte-Marie
- Sainte-Benoît
- Saint-Joseph
- Petite Île
- Saint-Leu
- Le Tampon
- La Possession
- Sainte-Rose
- Trois-Bassins
- Entre-Deux



# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DE SAINT-PIERRE LE 13 JUIN 2018



Le PST prévoit une aide départementale en faveur de la Ville de Saint-Pierre à hauteur de 4,7 millions d'euros en investissement et de près de 900 000 euros en fonctionnement. Les principaux projets éligibles permettent à la commune au titre de l'investissement de réaliser plusieurs opérations telles que l'extension du skate park de la ravine blanche, la création de plateaux synthétiques à la Ravine des cabris et à Grand Bois, la réhabilitation de la tribune du stade de Grand Bois, la création d'un centre social et culturel ligne paradis, l'aménagement d'un local d'activités culturelles y compris un studio d'enregistrement à Bois d'Olive etc. Au titre du volet social, les projets validés ciblent la jeunesse, les personnes de plus de soixante ans et l'accompagnement des familles confrontées à des difficultés éducatives et sociales.

**8**

**Le Pacte de  
Solidarité  
Territoriale**



# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DE CILAOS LE 16 JUIN 2018



La municipalité de Cilaos bénéficiera de 2,2 millions d'euros pour la période 2018-2020 pour mener à bien ses projets au titre de l'investissement. Les actions relevant du Social seront examinées lors d'une prochaine commission permanente du Département. Les aménagements prévus au titre de l'investissement faciliteront la vie des Cilaosiens et offriront de nouvelles perspectives économiques. Cinq aménagements sont ainsi prévus : celui des chemins pente d'Abord à Bras Sec, chemin Morel à Palmiste rouge et chemins Gonthier et de la Mare à Bras-Sec. Enfin, l'aménagement du plateau sportif de Ilet à Cordes.

# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ LE 17 JUILLET 2018



Le PST, validé par les conseillers départementaux le 9 mai dernier, prévoit une aide départementale en faveur de la ville de près de 3,8 millions d'euros en investissement et d'1,5 millions d'euros sur le volet fonctionnement. Les principaux projets éligibles au titre de l'investissement porteront entre autres, sur la rénovation des infrastructures de la ville, le renfort, la sécurisation et l'embellissement de l'avenue de la République, la requalification du chemin du Centre, la création d'un centre funéraire et d'un columbarium, la création d'un Pôle socio culturel à Bras des Chevrettes, la mise en conformité de l'accessibilité des écoles primaires et crèches, l'ouverture d'un CCAS etc. Sur le volet social, les actions validées concernent le portage de repas à domicile, le soutien au développement des centres sociaux, le maintien du lien social et action de prévention santé en direction des seniors, l'ouverture d'un centre d'accueil solidarité, la téléassistance en faveur des personnes âgées et personnes handicapées isolées, sur l'aide aux mutuelles décès pour les publics en situation de précarité etc.

# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DU PORT LE 25 JUILLET 2018



Le Pacte de solidarité territoriale signé ce jour, permettra à la Mairie du Port de bénéficier d'une aide départementale à hauteur de 3 millions d'euros en investissement et près de 560 000 euros en fonctionnement sur la période 2018-2020. Les principaux projets éligibles au titre de l'investissement porteront, entre autres, sur la construction d'une salle de veillée à la Rivière des Galets, la rénovation des boulodromes, l'équipement des écoles en outil numériques, la sécurisation des abords des collèges, ou encore la mise en oeuvre d'ateliers d'accompagnement des familles etc. Sur le plan social, les actions validés concernent l'aide à la mobilité et l'insertion des jeunes, le soutien au dispositif Réussite Educative ou encore le développement d'actions d'accompagnement, d'animations et de maintien du lien social en faveur des seniors , le portage des repas, l'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap au numérique etc.

# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DE BRAS-PANON LE 26 JUILLET 2018



Le Pacte de solidarité Territoriale signé entre le Département de La Réunion et la Ville de Bras-Panon, prévoit, pour cette dernière, une aide départementale d'environ 3 millions d'€ dont 2,4M en investissement et 600 000 € en fonctionnement. Sur la base de cette enveloppe, un programme d'investissement sera axé sur l'aménagement place de la mairie, la construction de 2 salles de classe inclusives à l'école Ma Pensée, l'aménagement du parc urbain de la Rivière des Roches et des voiries au lieu-dit « Refuge » et « Rue des Avocats / Rue Roberto ». Les projets du volet social concernent le portage de repas et la prise en charge de la téléassistance aux personnes âgées

# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DU SALAZIE LE 26 JUILLET 2018



Avec la signature du PST, la municipalité de Salazie bénéficiera d'une enveloppe de 2,234M € sur la période 2018-2020, dont 2,231M en investissement et à peu près 100 000 € en fonctionnement. Les principaux projets éligibles au titre de l'investissement seront axés sur la réfection des routes, la réhabilitation et la modernisation des voiries communales, la réalisation d'un programme de travaux eau potable, le désenclavement numérique des écoles de Salazie et l'équipement des Centres d'Animation Socio-Educatifs. Sur le volet social, l'action porte principalement sur la lutte contre l'exclusion et l'isolement des personnes âgées et jeunes.



# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DE PETITE-ÎLE LE 31 JUILLET 2018



Grâce à cette signature, la municipalité de Petite-Ile bénéficiera de 2,385 M€ pour la période 2018-2020. Sur la base de cette enveloppe, la commune engagera les investissements suivants sur : un programme d'enrobés, de modernisation de radiers, d'un confortement des voiries communales (suite au passage de la tempête Fakir), d'exutoire et d'évacuation pluviales de la rue des Francicéas et de la réalisation d'un nouveau cimetière. Dans le cadre du partenariat Département / communes et l'Etat au titre de la politique de la ville, un accompagnement social et budgétaires des usagers de l'épicerie sociale, projet porté par le CCAS et dont celui-ci est co-signataire de la convention, bénéficiera des aides sur ce volet.



# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DE SAINT-LOUIS LE 31 JUILLET 2018



Le Pacte de solidarité Territoriale signé entre le Département de La Réunion et la ville de Saint-Louis, prévoit une aide départementale de plus de 3,698 M€ pour cette dernière. Cette somme sera répartie sur 27 projets (réseau EP rue Séchoir, radier provisoire Sarda, traversée Ravine rue Fiagues, chemin Vivier partie béton, étanchéité école élémentaire Plateau Goyaves, etc).

Un budget de 300 716 € sera également consacré au CCAS pour le portage de repas.

# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE LE 14 AOÛT 2018



La commune disposera d'une enveloppe de 2,7 millions d'euros pour financer des projets d'investissement et de 657 000 euros pour le financement de projets sociaux.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune prévoit, grâce au PST, la mise en place d'un dispositif innovant : le taxi social. Un transport adapté qui sera mis à disposition des personnes fragiles et isolées.

# SIGNATURE AVEC LA MAIRIE DE SAINT-BENOIT LE 14 AOÛT 2018



Le Département met à disposition de la commune une enveloppe de 3,2 M€ pour le financement de projets de proximité. Trois axes d'intervention ont été définis : la culture et l'éducation, le patrimoine, et la qualité vie.





DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

*Le Département aux côtés des Réunionnais*

## **INFORMATIONS**

Direction de la Communication  
Michèle Bénard • 0692 974 772  
[michele.benard@cg974.fr](mailto:michele.benard@cg974.fr)